

L'an deux mil vingt, **le 15 octobre à vingt heures**, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Evelyne MOUCHEL, Maire.

Etaient présents : M^{me} Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, *1^{ère} adjointe*, M. Bruno LECONTE, *2^e adjoint*, Mmes Myriam CAVRET, Barbara DUBUISSON, Nathalie LUCE, Janique SIMON, Céline VASTEL, Mrs Rudy ALEXANDRE, , Frédéric GOHEL, Patrick LAMBERT, Marc MAHIER.

Absents excusés : Rémy CARRIER, David CHOUIPPE.

Mme Nathalie LUCE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 02 septembre 2020.

I- CLOTURES AUTOUR DE LA SALLE DE CONVIVIALITE - Délibération

Madame le Maire explique qu'afin de sécuriser les locaux de la salle de convivialité, il serait souhaitable de clôturer le terrain qui l'entoure.

Une consultation auprès des entreprises pourrait être engagée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer une consultation d'entreprises pour clôturer les abords de la salle.

II- APPROBATION AVENANT MOBILIER SALLE DE CONVIALITE - Délibération

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du marché relatif à la salle de convivialité, il n'avait pas été prévu de mobilier dans la petite salle de réunion des associations.

Elle propose aux membres du conseil de signer un avenant avec la société VASSARD OMB.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de conclure l'avenant suivant :

Lot n° 12 Mobilier de salle : Avenant n° 1 : plus-value de **2 523.85 € HT** ayant pour objet l'achat supplémentaire de mobilier.

Attributaire : Société VASSARD OMB 15 BD Maréchal Juin 14077 CAEN cedex 5

Marché initial : **10 069.77 € HT**

Nouveau montant du marché : **12 593.62 € HT**

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire.

III- DRAINAGE PARKING ECOLE - Délibération

Monsieur Bruno LECONTE présente un devis de travaux pour effectuer le drainage du parking de l'école, car l'eau ruissèle régulièrement sur celui-ci, le rendant glissant et l'exposant à une dégradation rapide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise LEBUNETEL pour un montant HT de **1 255.00 €** soit **1 506.00 TTC**.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives au règlement des dépenses et à tout document y afférent.

IV- DEVIS EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SDEM50- Délibération

Madame le maire présente la facture du SDEM50 pour l'extension de 39 mètres de réseau électrique rue du Bourg.

Le montant de la participation de la collectivité s'élève à **691.50 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité,

AUTORISE madame le maire à signer les écritures comptables correspondantes.

V- RENOUELEMENT CONTRATS PHOTOCOPIEURS - Délibération

Les photocopieurs de la mairie et de l'école doivent être renouvelés. Monsieur Remy CARRIER, en charge du dossier, a renégocié les devis présentés lors du précédent conseil par les 2 sociétés actuellement tributaires de leur maintenance.

L'offre commerciale d'ABI GROUP paraît la mieux adaptée aux besoins de la mairie et de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition commerciale de la société ABI GROUP pour la location, la maintenance et l'installation de 2 photocopieurs OLIVETTI MF 259.

ACCEPTTE le chèque de **500.00 € HT** correspondant à la reprise de l'OLIVETTI MF 220.

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et émettre les écritures comptables nécessaires.

VI - FORMATION AGENTS TECHNIQUES - Délibération

Monsieur Bruno LECONTE informe de la nécessité pour les agents techniques de se former courant 2021.

Monsieur Anthony PAIN pourrait passer le CACES 482 cat E et Monsieur Emmanuel FLEURY la Formation Continue Obligatoire (transport public de marchandises).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE les propositions de formation pour les agents techniques.

VII- TAXE D'AMENAGEMENT - Délibération

Madame le maire fait part au conseil de la possibilité d'actualiser le taux de la taxe d'aménagement pour la part communale actuellement à 2.50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de conserver le taux actuel de 2.50%.

VIII- INDEMNITE DE GARDIENNAGE ANNEE 2020 - Délibération

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour attribuer une indemnité au gardien de l'église du Mesnil au Val.

Le montant plafonné par le ministre de l'intérieur est de **120.97 €** pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer l'indemnité de gardiennage d'un montant de **120.97 €** au prêtre officiant sur la commune pour l'année 2020.

IX - DEMANDES DE SUBVENTIONS - Délibération

Il est présenté au conseil plusieurs demandes de subventions :

1 - Section Gymnastique Volontaire du Mesnil au Val

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (10 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre),

- **ACCORDE** le versement d'une subvention de **500.00 €** à cette association
- **AUTORISE** madame le maire à émettre le mandat correspondant.

2 - Association du tableau noir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (10 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre),

- **ACCORDE** le versement d'une subvention de **500.00 €** à cette association
- **AUTORISE** madame le maire à émettre le mandat correspondant.

3 - Association des Accidentés de la Vie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **REFUSE** le versement de subvention.

4 - Société protectrice des animaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (8 voix contre, 4 voix pour)

- **REFUSE** le versement de subvention.

INFORMATIONS DIVERSES

En raison de l'état d'urgence sanitaire, il n'y aura pas de repas des aînés cette année.
Une ébauche de règlement de la salle de convivialité a été présentée. Quelques modifications doivent encore y être effectuées.

Tous les sujets ayant été abordés la séance est levée à 22h00.